

Décret

Générale

modern

Décret n° 8-030/PRE/J Nomination d'un Juge près du tribunal de première instance de Djibouti (Ahmed Cheik Abdillahi)

n° 8-030/PRE/J

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Date de publication
28 mars 1978

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1978

Date du numéro
10 avril 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

_ Vu les lois constitutionnelles nes 1 et 2 du 27 juim 1977, _ Vu l'ordonnance n° 14 du 29 juillet 1977 sur le fonctionnement de la Justice, Vu le décret n° 23, du 24 août 1977 fixant les règles provisoires de recrutement des magistrats, Vu la candidature de M. Ahmed Cheik Abdillahi à un emploi dans la magistration, Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Ahmed Cheik Abdillahi, titulaire des diplômes de la licence et de la maîtrise en droit est nommé juge près le Tribunal de ire Instance de Djibouti, Art. 2.— La présente nomination prendra effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la prise de Fonction de M. Ahmed Cheik Abdillahi